

PROVINCE DE QUÉBEC42^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 8 FÉVRIER 2020

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 8 février 2020*

Aujourd'hui, à trois heures quarante-cinq, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 40 Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.